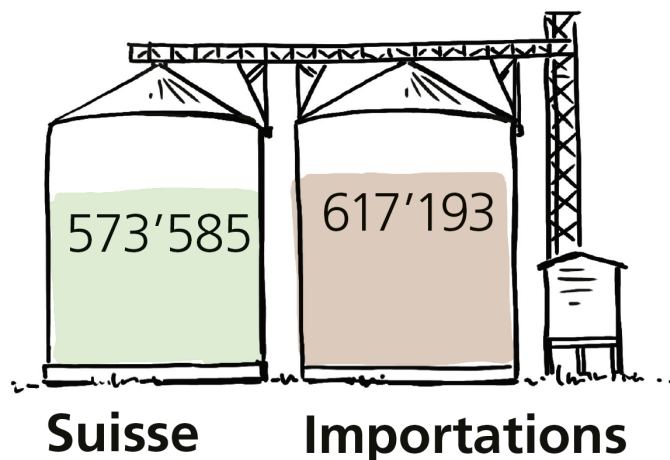


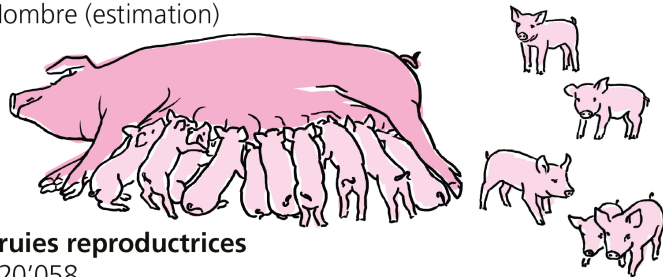


Infographie sur le marché suisse du porc – FAQ (foire aux questions)



Truies reproductrices et porcelets

Nombre (estimation)



Truies reproductrices
120'058

Comment est calculée la quantité d'aliments pour animaux ?

La quantité d'aliments disponible est calculée sur la base du bilan dressé par Agristat pour toute la Suisse. Agristat est le service statistique de l'Union suisse des paysans. Agristat calcule d'abord la totalité des aliments disponibles. Les différents aliments sont ensuite répartis par catégories d'animaux selon un facteur dont la conformité à la réalité est contrôlée chaque année au moyen de nombreuses informations s'y rapportant indirectement (les chiffres d'affaires réalisés dans les aliments composés, le nombre d'animaux, les performances animales, les caractéristiques des aliments pour animaux, etc.). Dans l'élevage du porc, ces facteurs constituent une sorte de formule correspondant aux besoins de l'espèce. Il en résulte une quantité d'aliments exprimée en énergie (térajoules), une valeur à nouveau convertie en tonnes en passant par le mélange d'aliments standard. La quantité d'aliments ainsi calculée se rapporte aux besoins de tous les animaux de l'espèce porcine (et non pas seulement aux porcs d'engraissement).

L'infographie 2017 fait état de 120 000 truies reproductrices, alors que l'OFS recense 117 000 animaux. Pourquoi ces différences ?

Les données statistiques de l'OFS sur les structures agricoles passent par un processus de validation (contrôle par sondage, autres corrections statistiques, etc.) qui peut avoir pour résultat d'augmenter certaines valeurs ou de les diminuer. Pour les besoins du calcul et d'une représentation cohérente des données dans l'infographie, il a fallu s'appuyer sur quelques informations provenant des données de base de l'enquête avant leur validation par l'OFS.

Nous examinons régulièrement les données de l'infographie pour les adapter si nécessaire.

Comment est calculé le nombre de porcelets ?

Le nombre total des porcelets destinés à l'engraissement en 2017 est déterminé par le nombre de porcs abattus cette année. Celui des porcelets nés est calculé en

appliquant un facteur de conversion de 1,15 pour tenir compte des porcelets morts à la naissance et pendant l'engraissement.

Il se peut donc que quelques porcelets comptés dans la statistique soient nés l'année précédente et que certains de ceux nés en 2017 ne figurent que dans la statistique de l'année suivante.

Les nombres d'animaux et d'exploitations présentés dans l'infographie différent des données de base du Rapport agricole

<https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-au-systeme-de-production>. Comment cela s'explique-t-il ?

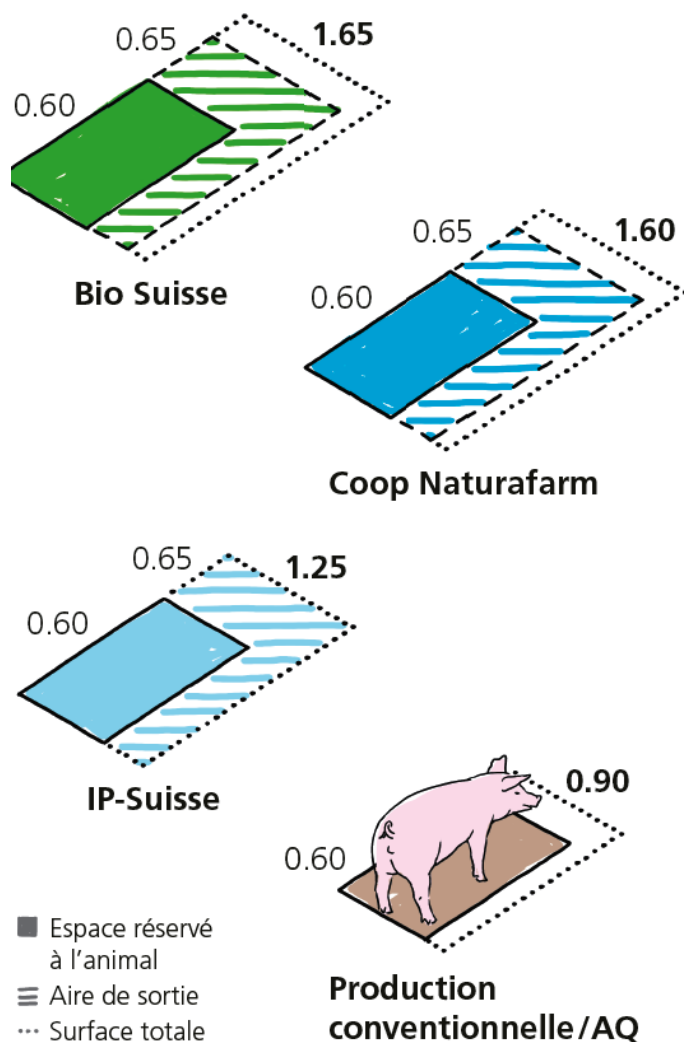
Les données publiées dans le texte du Rapport agricole mis en lien se rapportent aux exploitations ayant droit aux contributions, c'est-à-dire à toutes les porcheries qui perçoivent des paiements directs et qui peuvent prendre part aux programmes de bien-être des animaux.

Les données publiées dans le présent infographie se rapportent à toutes les exploitations et à tous les porcs qui répondent aux normes du relevé de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les normes minimales pour les exploitations agricoles sont fixées comme suit :

- 1 ha de surface agricole utile (SAU) ou
- 30 ares de cultures spéciales ou
- 8 truies ou
- 80 porcs à l'engrais ou
- 80 places pour porcs à l'engrais ou
- 300 têtes de volaille.

Élevage

en m²



Pourquoi les aires bleues (unies et striées) d'IP Suisse sont-elles plus petites que celles du bio ? Les exploitations IP Suisse sont pourtant bien plus nombreuses que les exploitations bio.

Les aires colorées représentent la surface minimale prescrite qui doit être réservée en moyenne à un porc à l'engraissement (dans la porcherie et en plein air). Un porc bio occupe 1,65 m² et un porc IP Suisse 1,25 m². Aucune surface à l'extérieur n'est prescrite pour les porcs AQ. Les aires bleues et l'aire verte représentent donc proportionnellement les surfaces réservées aux porcs d'engraissement. L'aire striée représente la surface en plein air, l'aire unie la surface dans la porcherie. Quant à la surface blanche correspondant à la différence entre la surface totale et l'espace dont chaque animal doit disposer à la porcherie et à l'extérieur, elle mesure 0,4 m² dans le standard Bio Suisse et 0,35 m² dans le standard Coop Naturafarm ; l'éleveur est libre de l'affecter soit à l'aire de sortie, soit à l'espace réservé à l'animal. Cette répartition concerne les animaux pesant entre 60 et 110 kilos.

Les conditions d'élevage des porcs sont fixées par la législation et des règlements de droit privé

Bases légales :

- Loi fédérale sur la protection des animaux et ordonnance sur la protection des animaux (RS 455 et RS 455.1)
- Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (RS 910.13) : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20130216/index.html>
- Ordonnance sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et des denrées alimentaires biologiques (Ordonnance sur l'agriculture biologique ; RS 910.18) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970385/index.html>
- Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique (RS 910.181). Les exigences propres au genre en matière de garde d'animaux de rente sont fixées de façon détaillée par les dispositions de l'annexe 583 (art. 4a, al. 1). <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970387/201804010000/910.181.pdf>

Dispositions dans le domaine du droit privé :

Assurance Qualité Viande Suisse :

- <http://www.qm-schweizerfleisch.ch/fr/2011-09-27-13-31-03/aq-viande-suisse>
Cahier des charges et règlements BioSuisse : chap. 5.4 Porcins (p.135 ss)

- https://www.bio-suisse.ch/media/VundH/Regelwerk/2018/FR/pf_rl_2018_1.1.f_auszug_ii_01.02.2018.pdf

Comparaison entre les dispositions de l'ordonnance sur l'agriculture biologique et les règlements BioSuisse en ce qui concerne l'élevage :

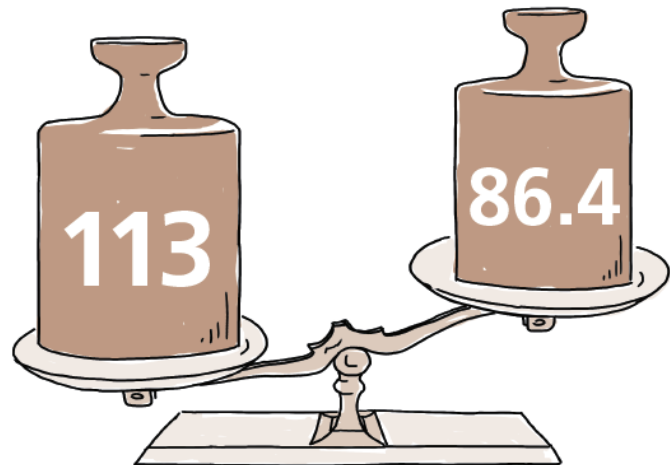
- <https://shop.fibl.org/chde/mwdownloads/download/link/id/722/>

Coop : Naturafarm

- <https://www.coop.ch/fr/labels/naturafarm/les-normes.html>

IP Suisse : directives concernant l'élevage

- <https://www.ipsuisse.ch/produzenten/tierhaltung/#schweine>



Poids vif
en kg (animal entier)

Poids mort froid
en kg

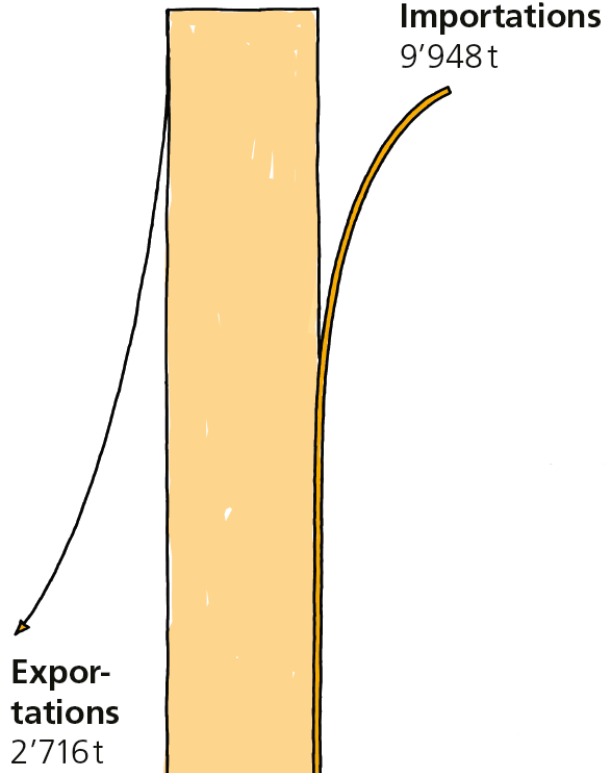
Pourquoi le poids mort froid et le poids mort chaud sont-ils mentionnés dans l'infographie ?

Le poids mort chaud est d'une grande importance pour le producteur, car celui-ci est rémunéré sur la base de ce prix. Le poids mort froid est important pour le reste de la filière, car tous les volumes des produits utilisables pour la transformation (y compris les sous-produits d'abattage) sont indiqués dans cette unité.

Un porc à l'engraissement pèse environ 113 kg (poids vif) avant l'abattage en 2017, dont il faut déduire environ 21 % de sous-produits d'abattage comme le foie, les reins, le sang, les intestins (environ 23,7 kg).

Les 89,2 kg restants correspondent au poids mort chaud. C'est sur la base de ce dernier que sont calculés les prix à la production. Le refroidissement fait encore perdre à la carcasse 2,53 % (2,9 kg) de sa masse. À la fin, la carcasse pèse 86,4 kg PM froid.

Production indigène
en tonnes d'équivalent
en viande fraîche
182'456 t



D'où proviennent les données relatives au commerce extérieur ?

Proviande calcule les importations et les exportations de viande de porc sur la base de toutes les lignes tarifaires, qui portent exclusivement sur la viande de porc consommable, qu'elle soit transformée ou non (en produit à base de viande ou en ingrédient d'un produit à base de viande). L'interprofession emploie différents facteurs de conversion dans son calcul afin d'exprimer sous la forme d'équivalents en viande fraîche les produits à base de viande de porc à différents degrés de transformation et obtenir ainsi des données comparables.

Pourquoi les valeurs du commerce extérieur sont-elles si faibles ?

Le commerce extérieur ne joue qu'un rôle marginal sur le marché suisse de la viande de porc. L'approvisionnement a lieu pour plus de 90 % dans le pays. Par conséquent, les importations contingentées sont modestes ; la branche peut y recourir avec l'autorisation de la Confédération afin de satisfaire la demande non couverte par la production suisse. Par ailleurs, l'importation de gros volumes de marchandises hors contingent est pratiquement impossible, vu le niveau des droits de douane. De même, les exportations de viande de porc sont minimales, étant donné la cherté de la production en Suisse.

Consommation dans d'autres pays

en kg par personne

États-Unis 21.1**

Suisse 21.6

Chine 30.3*

France 32.0*

Allemagne 35.7

Autriche 37.2*

Chiffres de 2017* et de 2016**

Les importants écarts de consommation par tête entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche tiennent-ils à la cherté des prix dans notre pays ou à des différences dans les méthodes de calcul ?

Il est impossible de répondre à cette question de manière certaine. Les experts estiment que la raison de ces écarts, d'environ 13 et 16 kg par tête, réside principalement dans les différentes habitudes de consommation, et que le prix n'exerce que peu d'influence sur la quantité de viande de porc consommée.

Il faut néanmoins tenir compte, dans l'interprétation des données sur la consommation, de certains aspects de la méthode appliquée :

- L'estimation de la population suisse inclut, outre la population résidente, les touristes (dont le nombre est calculé sur la base des nuitées) ainsi que les travailleurs frontaliers, ce qui a pour effet de répartir l'offre entre un plus grand nombre de personnes.
- La statistique n'inclut pas la viande de porc importée du fait du tourisme d'achats.

Il est impossible que la différence soit si grande entre la Suisse et l'Allemagne ou l'Autriche. Est-elle exprimée en poids mort ?

Les données proviennent du bilan des disponibilités alimentaires, fourni par le service de la statistique des pays considérés. Elles sont exprimées, dans les trois pays, en kilogrammes de viande prête à la consommation (équivalent en viande fraîche). La méthode de calcul est comparable à celle de la Suisse :

Consommation individuelle

$$= \frac{\text{production} + \text{importations} - \text{exportations} + \text{stocks début année} - \text{stocks fin année}}{\text{population moyenne}}$$

Les facteurs de conversion du poids mort en équivalent en viande fraîche peuvent cependant varier d'un pays à l'autre (du fait des préférences des consommateurs).

Les chiffres de la consommation dans d'autres pays se rapportent-ils à la consommation individuelle de viande en général ?

Non, ils concernent seulement la consommation individuelle de viande de porc, et non la consommation de viande en général.

Pourquoi les prix du commerce intermédiaire ne figurent-ils pas sur l'infographie ?

Ces prix ne sont pas indiqués, étant donné qu'il s'agit de données sensibles pour les entreprises concernées.